



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de Clairefontaine à Eischen

En raison de la rénovation d'une toiture dans la rue de Clairefontaine à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 7 mai 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du mercredi, 8 mai 2024, à partir de 7h30 jusqu'au plus tard le jeudi, 30 mai 2024, la circulation dans la rue de Clairefontaine à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 25, rue de Clairefontaine.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 7 mai 2024
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu